



Requête aux fins d'absence

Par **dom**, le **25/04/2009** à **17:15**

Bonjour,

ma soeur a disparu aux Açores en 04/98.

j'ai été nommé tuteur de ses affaires par ordonnance du Tribunal d'instance de 01/1999. Un délai de 10 ans s'est donc écoulé depuis sa disparition sans qu'elle soit réapparue. J'ai demandé au juge des tutelles à qui je rends compte chaque année de ses affaires, ce que je devais faire : il me conseille entre autre, de recourir à un avocat.

mes questions si vous voulez bien y répondre:

1 est-ce obligatoire de passer par un avocat ?

2 si ce n'est pas obligatoire, que faire?

3 en quoi l'avocat va t-il maider ? quelle est sa valeur ajoutée?

merci d'avance et salutations

dc